

COMMISSARIAT GENERAL

.....
COMMISSARIAT DES IMPÔTS

.....
Direction du Cadastre, de la Conservation
Foncière et de l'Enregistrement

N° 079 /2022/CG/CI/DCCFE

Communiqué de l'Office Togolais des Recettes

Relatif à la nouvelle forme de publication des avis de demande d'immatriculation foncière dans le journal officiel de la République Togolaise

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des usagers de la Direction du Cadastre, de la Conservation Foncière et de l'Enregistrement (DCCFE) que, dans le cadre des réformes entreprises par l'OTR visant à dématérialiser le processus d'établissement des titres fonciers, la présentation du journal officiel a été révisée.

A cet effet, le journal officiel des avis de demande d'immatriculation foncière sera consultable à partir du 1^{er} juillet 2022 sur le site de l'OTR (www.otr.tg) et sur celui du journal officiel de la République togolaise (www.jo.gouv.tg).

Par ailleurs, la version physique réduite, de couleur verte, peut être retirée par les requérants au bureau des renseignements de la Direction du Cadastre, de la Conservation Foncière et de l'Enregistrement et dans les Divisions Régionales du Cadastre.

Le Commissaire Général remercie tous les usagers des services de la DCCFE pour leur bonne compréhension.

Fait à Lomé, le 07 JUIL 2022

Le Commissaire Général p.i



Philippe Kokou B. TCHODIE